



Plan de surendettement caduc, et fichage ficp

Par **MARTINEAU_old**, le **14/10/2007** à **13:29**

Madame, Monsieur, je vous envoie ce message car j' ai besoin de renseignements sur le surendettement, en fait j' ai fait une demande de dossier de surendet en 2002, plan mis en place en octobre 2002, pour une dette locative, plan que j' ai respecté scupuleusement jusqu' en avril 2007, mais de mart des soucis financiers (etant seul celibataire) je me suis retrouvé a decouvert a ma banque (banque populaire) qui a commencé il y a plus d' un an, a me prelever des frais exhorbitants, ce qui a eu pour conséquence d' aboutir donc en avril 2007, a des rejets de prelevements par rapport a ma dette du surendettement, par la suite, mon plan a donc été déclaré CADUC, donc éteint, et la tresorerie de ma ville a donc de par le tribunal d' instance ordonné la saisie sur mon salaire, ce que je comprend, meme si ma situation est catastrophique. Ma quetsion est la suivante, lors de la mise en route du plan en 2002, j' ai donc été fiché FICP, mais le fait que le plan soit donc déclaré CADUC, devrait en principe lever ce fichage FICP (pendant le fichage FICP en théorie pour la durée du plan soit 8 ans, je n' ai eu qu' une carte bleue ELECTRON, donc a interrogation systématique de mon compte). Pouvez vous me dire ce que je dois faire au plus vite, ou me dire quelle démarche je dois faire pour ce FICP afin de retrouver au plus vite, une CB normale et un chequier.

Merci par avance de votre aide, ma situation est telle qu' étant celibataire, j' ai énormément de mal a finir les fins de mois, car avec un salaire de 1100 euro, un loyer de 347.50 euro chaque mois, et surtout une saisie sur salire de 239 euro, et mes frais bancaires, arrivé au 15 du mois, je n' ai plus rien du tout, meme pour me nourrir, donc votre aide me sera d' un grand secours.

Merci

Par **LEEKIM**, le **20/11/2007** à **22:03**

Le seul moyen pour être defiché plus vite c'est de solder la dette du créancier qui vous fiche. Malgré le fichage, cela ne vous empêche pas de disposer d'une cb dite "normale" ou d'un chequier.

Par **MARTINEAU_old**, le **20/11/2007** à **22:22**

merci de votre réponse, mais sachant que mon dernier créancier est la trésorerie pour une dette de loyer, ce n' est donc pas un organisme de crédit, j' ai besoin de savoir si il est légal d' etre toujours en ficp malgré le fait que mon plan de surendettement soit devenu caduc (par ma faute), et je précise que ma banque (banque pop) refuse de me délivrer une carte CB normale, ils ne veulent que me donner une CB a autorisation automatique, mais ma question est simple, est-ce que j' ai le droit de demander a la BDF la levée du fichage FICP sahint qu' en théorie le plan n' existe plus, sauf qi ils font durer les choses expres pour me faire chier, merci de votre coup de main, vous pouvez me joindre directement a dulook@aol.com, ce sera plus facile pour moi, et je pourrais mieux vous expliquer ma situation.